



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAVRE

Réunion du vendredi 6 juillet 2012 avec les Associations Environnementales

Participants

- Claire Grivel - CCI
- Clément Fasquel - CCI
- Thierry Bodard - Altervia
- Clotilde Anjeaux - Ingérop Conseil et Ingénierie
- Guillaume Berger- Ingérop Conseil et Ingénierie
- Mme Leroy - Ecologie pour Le Havre
- M. Dieulafait- Ecologie pour Le Havre
- M. Cantais - Eco Choix
- M. Doucet - Association SABINE

Invités excusés

- M. Blot - Estuaire Sud
- M. Saladin - Ville du Havre
- M. Auvray - Estuaire Sud
- Mme Barbier - HN Nature Environnement
- M. Mercier - SOS Estuaire
- M. Muret - Eco Choix

Objet de la présentation

Cette réunion a pour objet de présenter l'avancement du projet technique d'amélioration des accès au Pont de Tancarville : sécurité, fluidité et amélioration environnementale. Ces aménagements prévus dans les emprises de la concession ont déjà fait l'objet d'une réunion le 23 septembre 2011 et d'un compte rendu. Ce premier échange avait pour objet la présentation du projet dans ses grands principes.

Le sommaire de la présentation fournie en annexe est le suivant :

1. Rappel de présentation du site et des objectifs du projet par vidéo,
2. Présentation technique powerpoint,
3. Echange de questions sur le projet.

Présentation des intervenants

Dans le cadre des études de réaménagement des accès au pont de Tancarville, la CCI représentée par Mme Grivel et M. Fasquel a désigné un assistant maître d'ouvrage : la société Ingérop Conseil et Ingénierie, représentée par Mme Anjeaux et M. Berger.

La société Ingérop Conseil et Ingénierie est chargée de la conception technique en phase avant-projet et de l'étude d'impact, ainsi que de l'élaboration des dossiers réglementaires. Afin de compléter ses compétences, Ingérop a fait appel à un cabinet de paysagistes, « Arc en Terre » et à une société d'ingénieurs écologues, « Airele », qui est chargée des études et investigations de terrain concernant la faune et la flore.

Relevé des questions soulevées lors de la présentation ou des explications complémentaires fournies :

Comment s'organise le travail avec la DREAL ?

La CCI explique le travail amont, en concertation avec la DREAL. Notamment pour le dossier d'études d'impact, des réunions de concertations, de cadrage de travail ont eu lieu. La DREAL est aussi le service impliqué en tant que service instructeur de l'autorité environnementale compétente, le Préfet.

Quelles sont les liaisons douces prévues ?

Le projet d'aménagement des accès au pont de Tancarville a étudié de près les circulations douces sur le pont, notamment les cycles. Le profil réduit du pont ne permet pas un passage dédié aux cycles. Seuls les aménagements nouveaux tête Nord et tête Sud intègrent des cheminements spécifiques jusqu'à l'ouvrage. Sur l'ouvrage, la circulation sera toujours possible et elle se fera comme elle a lieu aujourd'hui.

Comment s'inscrit le défrichage du parking dans l'opération ?

Le débroussaillage est sans lien avec l'opération d'aménagements des accès du pont en particulier. Il s'est fait dans le cadre de l'entretien du parking situé rive sud, pour réhabiliter des fossés de récupération d'eau existants.

Qui fait l'étude d'impact ?

Le dossier d'impact est un travail fait par la maîtrise d'ouvrage, la CCI par l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique représentée par Ingérop aidée par un architecte paysagiste « ARC EN TERRE » et un cabinet d'étude faune/flore « AIRELE ».

Comment avez-vous pris en compte le faucon pèlerin ?

Le faucon a été remarqué dans le cadre des « sorties oiseaux » faites par AIRELE. Il est pris en compte dans l'impact du projet sur l'environnement. Ceci étant, le projet n'impactant ni son habitat, ni l'espèce ni l'environnement, sa situation restera en l'état.

Quelle est l'accidentologie sur le giratoire nord ?

L'analyse d'accidentologie faite par la DDTM et qui a servi à la CCI pour l'étude d'impact ne relève pas d'accident mortel à ce niveau. Néanmoins, dans le cadre des réunions entre gestionnaires de voiries plusieurs renversements de poids lourds sont notés.

Dans la descente de la RN 182, il n'est pas prévu de voie de décélération pour les poids lourds qui auraient des problèmes de freinage ?

Le projet n'a effectivement pas prévu de telles voies. Ce type d'incident arrive dans des cas particuliers de pente forte sur une distance importante (comme en montagne). Ici la pente de la RN182 étant raisonnable et d'une courte distance, le projet ne prévoit pas de voies afin de ne pas dégrader de l'espace dans des espaces boisés classés (EBC) d'une importance écologique forte.

Une modification du PPRT impacterait-elle le projet ?

Non, toute modification du PPRT n'impacterait pas les principes mis en place. Il faut noter que les ponts de Tancarville et de Normandie sont déjà intégrés dans le code de procédures existant. Ce code prévoit divers cas de difficultés de circulation (intempéries, manifestations, incidents technologiques...). Les infrastructures doivent donc permettre de faire face à une évacuation de la zone.

Suites à donner

La CCI informera régulièrement les associations de l'avancement des études, la prochaine réunion est prévue le 19 septembre après midi pour présentation de l'étude d'impact.

Les associations souhaitent recevoir les documents à l'avance, sous forme papier et électronique.